

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 243

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 73, après le mot :

« urbanisme »,

insérer le mot :

« exécutoire ».

II. – En conséquence, à la même phrase, substituer au mot :

« exécutoires »

le mot :

« exécutoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.